

Assurance vieillesse

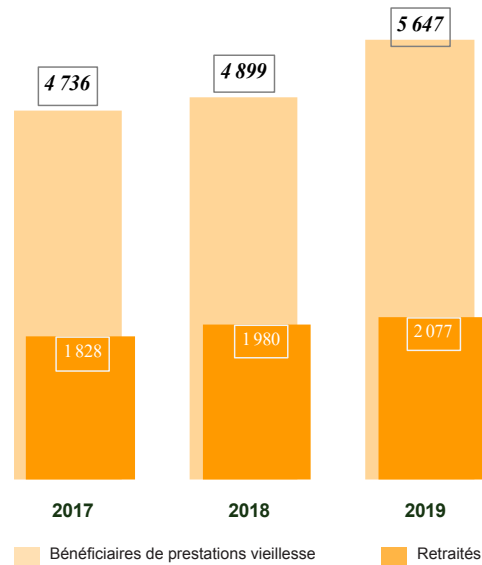
Le régime de retraite mahorais couvre 5 647 personnes âgées de plus de 60 ans en 2019, soit 2,1 % de la population. Ils ont bénéficié de 25,5 millions d'euros de prestations vieillesse versées par la CSSM.

5 647 bénéficiaires de prestations vieillesse

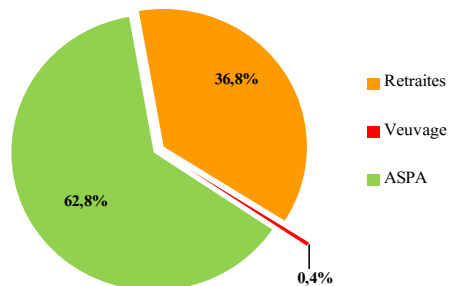
2 077 retraités [retraite personnelle et pension de réversion]

25,5 millions d'€ de prestations légales servies

Nombre de bénéficiaires de prestations vieillesse entre 2017 et 2019



Ventilation des bénéficiaires de prestations vieillesse par catégorie



ASPA : Allocation Spéciale pour Personnes Âgées

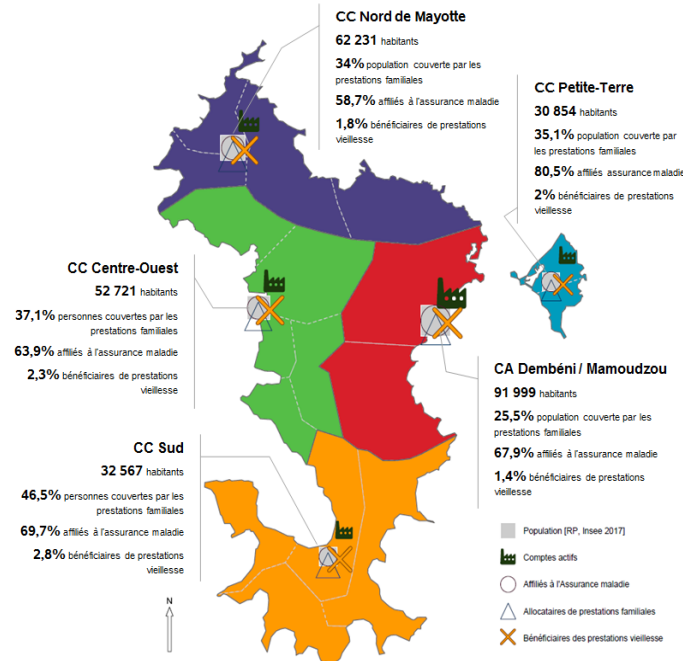
La CSSM en 2019

270 372 habitants au 1er janvier 2019 [Insee]

33,4% population couverte par les prestations familiales

67,6% population affiliée au Régime général d'assurance maladie

2,1% population bénéficiaire de prestations vieillesse



CC : Communauté de Commune

CA : Communauté d'Agglomération



Les chiffres clés de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte

2019



 pfs.cssm@css-mayotte.fr |
  Centre KINGA
route nationale 1 - BP 84
97600 Mamoudzou |
  0269 - 61 - 91 - 91 |
  www.cssm.fr

Réalisation : octobre 2020



Recouvrement des cotisations sociales

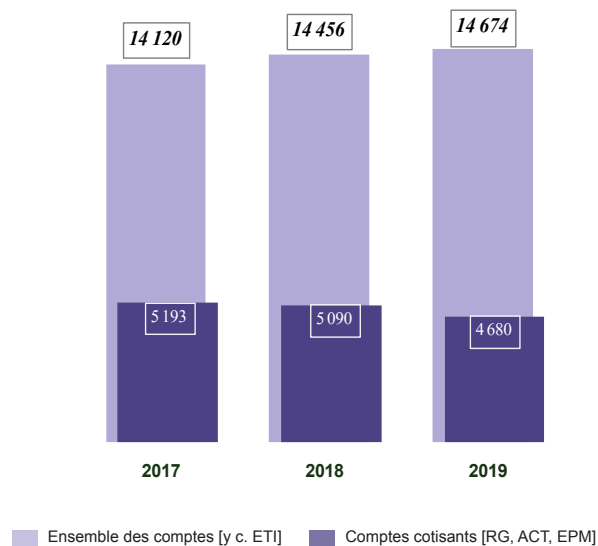
Pour assurer son rôle de redistribution, la CSSM recouvre et répartit les cotisations et contributions sociales des salariés et des employeurs. Elle enregistre 14 674 comptes administrativement actifs pour une masse de cotisations encaissées qui s'élève à 164,8 millions d'euros, en 2019.

14 674 comptes actifs

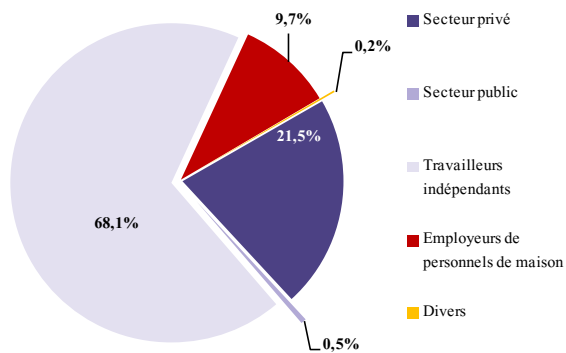
4 680 comptes cotisants actifs

164,8 millions d'€ de cotisations sociales encaissées

Évolution du nombre des comptes actifs entre 2017 et 2019



Ventilation des comptes actifs par catégorie, en 2019



Allocations familiales

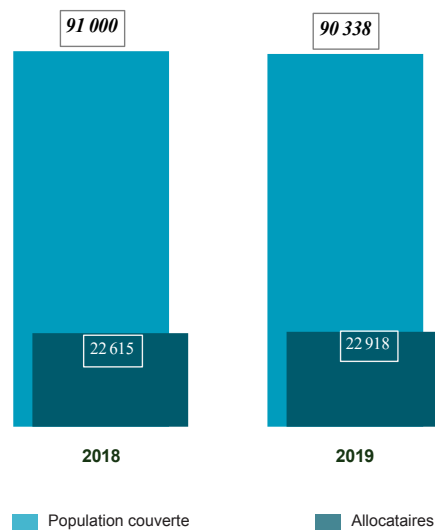
Les prestations familiales et légales de la branche famille sont gérées par la CSSM depuis le 1er janvier 2015. En 2019, les aides familiales couvrent 90 338 personnes à Mayotte, soit 33,4 % de la population. 78,9 millions d'euros de prestations familiales ont été versés par la CSSM, à ses 22 918 allocataires responsables de dossiers, dont 43,6 % des allocations familiales [perçues dès la naissance du premier enfant].

90 338 personnes couvertes par les prestations familiales

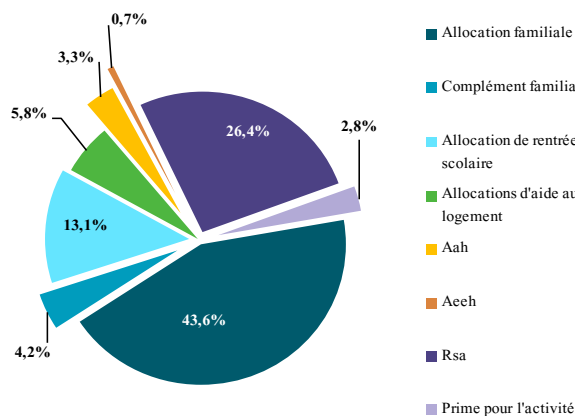
22 918 allocataires de prestations familiales

78,9 millions d'€ de prestations familiales et légales servies

Nombre de personnes couvertes en 2018 et 2019



Ventilation des montants servis par type de prestations



Assurance maladie

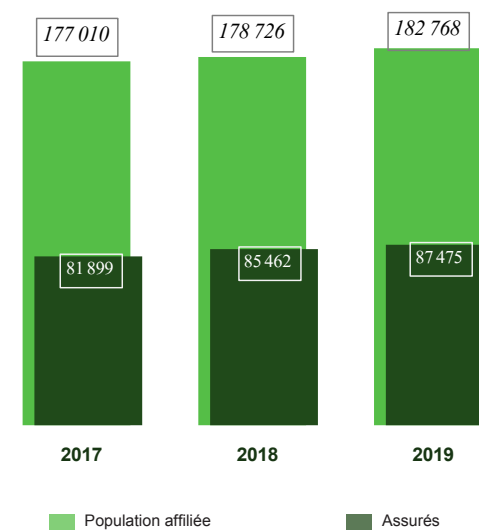
Le régime général d'assurance maladie, géré par la CSSM à Mayotte, protège, 182 768 personnes affiliées, soit 67,6 % de la population en 2019. Plus de la moitié d'entre eux a moins de 25 ans. Ce sont 332,2 millions d'euros qui ont été servis pour prendre en charge la santé des mahorais.

182 768 personnes affiliées au Régime général d'Assurance maladie

87 475 assurés

332,2 millions d'€ de prestations légales versées

Nombre d'affiliés à l'assurance maladie entre 2017 et 2019



Ventilation des affiliés d'assurance maladie par tranche d'âge

